

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE concernant la mise en compatibilité du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, la mise en compatibilité du PLUi du Créonnais, et la procédure de déclaration de projet en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique au lieu-dit "La Verrerie" sur la commune de Créon

N°1 PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine, Préfète de la Gironde

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

L'enquête publique unique, organisée en application de votre arrêté du 21 janvier 2021 a débuté du lundi 22 février au mardi 23 mars 2021 inclus.

Les pièces du dossier d'enquête ont été tenues à la disposition du public à l'accueil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, à la Mairie de Créon, à la Communauté de Communes du Créonnais et au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise. Le public a formulé ses observations sur les registres à la Mairie de Créon, à la Communauté de Communes du Créonnais, au siège du Syndicat Mixte du SCOT et à l'adresse mail: ddtm-spe2@gironde.gouv.fr durant les 30 jours consécutifs.

Cette enquête publique unique sur la mise en compatibilité du SCOT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise, la mise compatibilité du PLUi du Créonnais, et la procédure de déclaration de projet en vue de la construction d'un lycée d'enseignement général et technologique au lieu-dit "La Verrerie" sur la commune de Créon doit faire l'objet d'un Procès Verbal de synthèse de toutes les observations émises lors de cette enquête.

Ce procès verbal, fait conformément aux dispositions de l'article R 123-18 du Code de l'Urbanisme, vous est adressé et remis à l'issue de cette enquête par le Commissaire Enquêteur le 25 mars 2021.

1- SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Cette enquête publique unique a fait l'objet de **9 visites** pendant les permanences: 2 à la Mairie de Créon, 1 au SYSDAU et 3 à la Communauté de Communes du Créonnais.

Les observations sont au nombre de 28:

- **09 observations reçues sur les registres papier.**
- **17 observations par courrier électronique.**
- **02 observations envoyées par courrier**

dont 06 observations en double (papier/courriel)

Les observations sont classées en deux thèmes:

- Avis, remarques et questions
- Demande d'aménagement

La répartition est la suivante :

- ❖ 22 avis, remarques et questions soit 79%
- ❖ 6 demandes d'aménagement soit 21%

En pièce jointe, le fichier Excel des observations.

2- CONSTAT:

Les demandes d'aménagement sont formulées par les propriétaires d'une parcelle située autour de l'emprise du projet du lycée et qui souhaitent une modification afin de réduire des nuisances éventuelles.

Les remarques, avis et questions proviennent des citoyens et de 2 associations: "Association ADN entre les 2 Mers" et "Collectif citoyen Sadirac-Transition.

Un certain nombre d'observations font référence à l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale).

Pour les 14 observations avec un avis sur le projet, la répartition est la suivante: 7 avec un avis favorable et 7 avec un avis défavorable.

3- DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Les permanences se sont déroulées à la Mairie de Créon, à la Communauté de Communes du Créonnais et au siège du Syndicat Mixte du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Les différents jours de la semaine ont été définies afin de faciliter l'accès au public lors des permanences du Commissaire Enquêteur.

Les dates et les horaires sur les 3 lieux ont permis au public de rencontrer le Commissaire Enquêteur en dehors des heures de travail.

Toutes les conditions ont été réunies pour assurer le meilleur accueil au public et au Commissaire Enquêteur. Les consignes suivies pour la tenue régulière des registres ont été respectées, ce qui a permis de n'avoir aucune anomalie. De plus, la mise en place des consignes et des mesures barrières en vigueur dans le cadre de la situation sanitaire ont été appliquées sur les 3 sites

Dans ce contexte, le Commissaire Enquêteur remercie la grande disponibilité et la bienveillance de Monsieur le Maire de Créon, de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Créonnais et de Madame la Présidente du Syndicat Mixte du SCOT ainsi que l'ensemble des personnels de ces 3 collectivités.

Remis en 2 exemplaires et signé le 25 mars 2021.

Philippe CALAND, Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'C' followed by a horizontal line and a large loop at the end.